

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 22.01.04 Convocation du 15.01.2004

Compte rendu affiché le 26 janvier 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Subvention Exceptionnelle**  
"COMITE du PERSONNEL"

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY,  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
M. MEYER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,  
M. GONDELAUD, Mme ZULLI, MM. GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN,  
DESIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BELLOT,  
Mme LABASOR.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	25

**Absents représentés :** Mlle VEYRIER par Mme GUERIN - Mme WYMANN par Mme BOUHEY.

**Absents excusés :** M. CHATUT, Mme BERRA, MM. FERNANDES, BOUREZG.

-----  
Madame l'Adjointe déléguée pour le personnel explique qu'afin de permettre de rembourser le *Comité du Personnel* d'une avance consentie, il convient de voter une subvention exceptionnelle au *Comité du Personnel* correspondant au montant de ladite avance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant l'avance consentie par le *Comité du Personnel*
- Décide d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle au *Comité du Personnel* d'un montant de **5 000 Euros**,
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire;

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 janvier 2004

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 février 2004  
- de la publication 3 février 2004

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 2 février 2004